



92701 Colombes Cédex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie : 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2008

N° 55

Conseillers en exercice :
Présents :
Représentés :
Absents :

Ayant voté pour :
Ayant voté contre :
Abstentions :
Ne prenant pas part au vote :

OBJET : MISE EN PLACE DES CONSEILS DE QUARTIER
DANS LE CADRE DE LA DEMOCRATIE DE
PROXIMITE

PUBLIE LE :

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-1,

Vu le budget,

Vu la délibération n° 9 du Conseil municipal du 21 mai 2002 relative à la mise en place d'instances de concertation des habitants dans le cadre de la démocratie de proximité,

Vu la délibération n° 31 du Conseil municipal du 25 juin 2002 relative à la délimitation du périmètre des sept villages de la commune de Colombes, dans le cadre de la démocratie participative,

Considérant la volonté de la Ville de Colombes de s'inscrire dans une démarche de renforcement de la démocratie de proximité,

Sur l'avis des commissions compétentes,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DELIBERE

Article 1 : Rapporte les délibérations du Conseil municipal n° 9 du 21 mai 2002 et n° 31 du 25 juin 2002,

Article 2 : Crée dix Conseils de Quartier dont les plan et périmètre figurent en annexe 1 qui sont provisoirement dénommés

1. Conseil de Quartier Centre Ville
2. Conseil de Quartier Agent Sarre
3. Conseil de Quartier Fossés-Jean Bouviers
4. Conseil de Quartier Stade

5. Conseil de Quartier Europe
6. Conseil de Quartier Grèves/Plateau
7. Conseil de Quartier Charles de Gaulle
8. Conseil de Quartier Henri Martin/Estienne d'Orves
9. Conseil de Quartier Petite Garenne
10. Conseil de Quartier Vallées

Article 3 : Approuve la composition du collège des Elus figurant en annexe 2 : trois élus de la majorité municipale (deux élus référents et un élu non-référent) et un élu de l'opposition.

Les membres de ce collège sont désignés pour la durée du mandat électoral.

Les membres du conseil municipal ne sont pas autorisés à siéger dans un conseil de quartier autrement qu'au titre du collège des élus.

Le Maire et/ou le Maire Adjoint en charge de la Démocratie Locale sont membres de droit des Conseils de Quartier et ne sont pas comptabilisés au titre des représentants de la majorité.

Article 4 : Approuve la composition des collèges constituant les conseils de quartier, et leur durée de mandat :

- Collège des Habitants : un membre pour 1000 habitants ;
- Collège des Associations : de trois à six membres par conseil de quartier ;
- Collège des Commerçants/Artisans : deux à quatre membres par conseil de quartier ;
- Collège du Conseil Communal des Jeunes : deux élus du Conseil Municipal des Jeunes, désignés en son sein ;

Les membres des quatre collèges susdits sont habilités à siéger pendant trois ans.

- Un représentant par école du quartier – directeurs/enseignants sollicités tous les ans.
- Un représentant pour chaque association de parents d'élèves du quartier.

Soit un nombre de membres par conseil de quartier variant en fonction de la démographie du quartier.

Article 5 : Dit, qu'à l'occasion du renouvellement des membres des collèges des Habitants, des Associations, des Commerçants/Artisans, à l'issue des trois ans, les membres sortants pourront faire de nouveau acte de candidature.

Article 6 : Approuve la mission dévolue aux conseils de quartier : les conseils de quartier ont pour mission d'associer les colombiens aux choix publics, de permettre une communication directe et concrète entre les élus, les habitants et l'ensemble des acteurs du quartier en favorisant l'expression de la citoyenneté au niveau local dans le respect du pluralisme dont les élus référents se portent garants.

Article 7 : Approuve que les conseils de quartier soient présidés par un membre du collège Habitant, élu par les membres du conseil de quartier, le vice-président étant un élu de la majorité municipale.

Article 8 : Fixe au moins à 4 fois par an les réunions des conseils de quartier. Ces derniers devront rendre compte de leurs travaux au moins 2 fois par an aux habitants du quartier lors de réunions publiques ouvertes à tous.

Article 9 : Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel à candidature auprès des habitants, des commerçants/artisans et des associations. Tout colombien, quelles que soient son origine, son opinion, sa conviction politique ou religieuse, sa situation sociale peut dès l'âge de 18 ans, faire acte de candidature pour siéger au sein d'un conseil de quartier.

Article 10 : Autorise le Maire à organiser :

- la désignation par tirage au sort, si besoin est, lors de réunions publiques, des habitants, des commerçants/artisans et des associations s'étant portés candidats, lors de réunions publiques ;
- la relation avec le conseil communal des Jeunes aux fins de désignation par ledit conseil de deux élus par conseil de quartier ;
- la relation avec les directeurs d'écoles aux fins de désignation d'un représentant de l'école au conseil de quartier ;
- la relation avec les associations de parents d'élèves aux fins de désignation de leurs représentants.

Article 11 : Autorise le Maire à convoquer la première réunion du Conseil de Quartier dite « réunion d'installation du Conseil de Quartier », sur la base de l'ordre du jour suivant :

- élire le président, au sein du collège des Habitants ;
- débattre du fonctionnement des Conseils de quartier, ce dernier sera transcrit dans une charte de fonctionnement applicable à l'ensemble des conseils de quartier ;
- débattre de la formation qui doit être dispensée à ses membres ;
- déterminer le calendrier et les modalités pratiques des réunions suivantes ;
- proposer la liste des sujets prioritaires par quartier ;
- débattre et valider la dénomination des Conseils de Quartier.

Article 12 : Approuve le calendrier de travail suivant et autorise le maire à signer tout acte relatif à la mise en place du dispositif décrit :

Eté 2008 : appel à candidature auprès des habitants, des associations et des commerçants/artisans ;

Octobre 2008 :

- organisation de réunions publiques et désignation des représentants d'habitants, des associations, des commerçants/artisans
- relation avec le Conseil Communal des Jeunes ;
- relation avec les directeurs d'école et les associations de parents d'élèves ;
- tenue des réunions d'installation des conseils de quartier ;

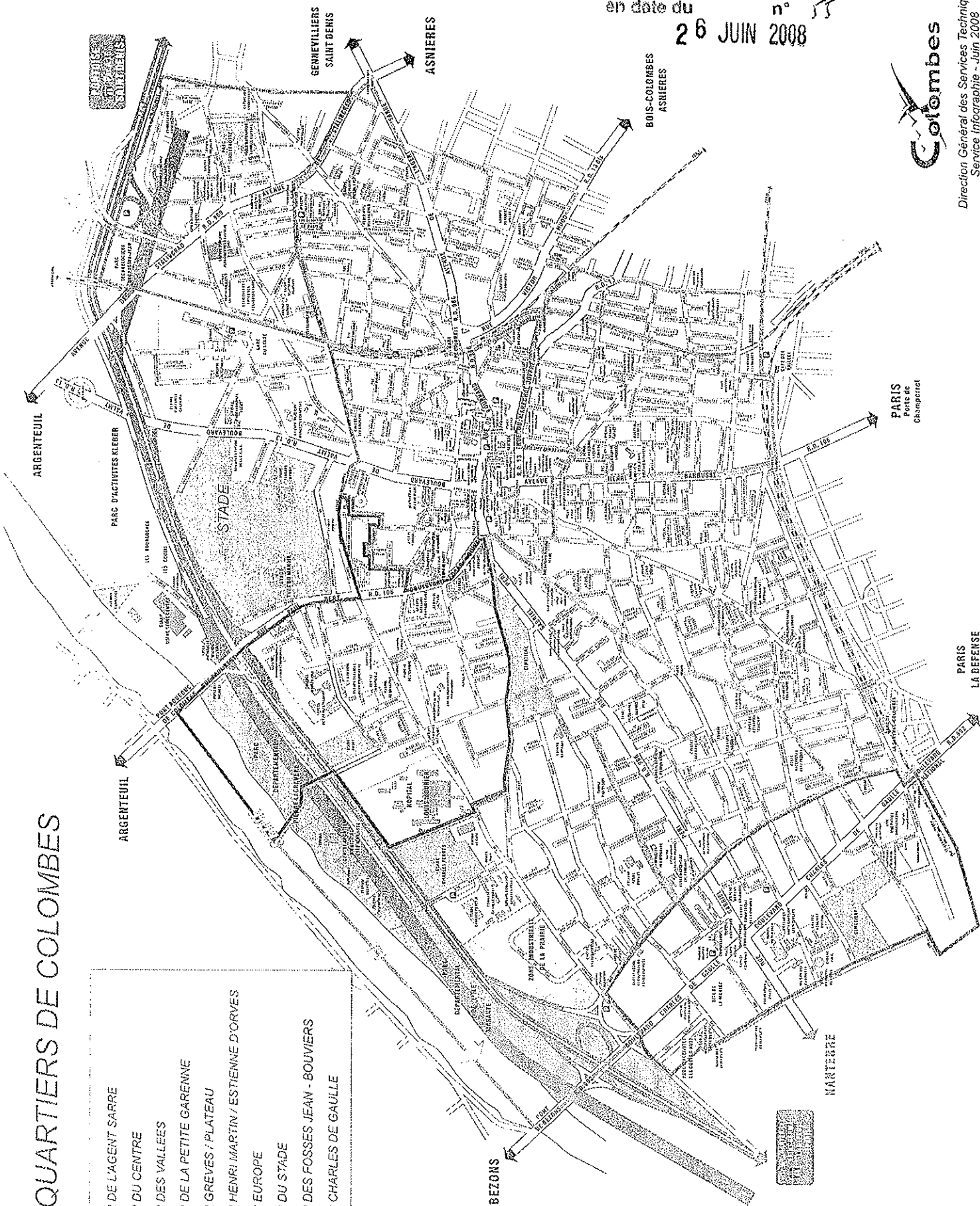
Décembre 2008 : Présentation devant le conseil municipal des résultats de la concertation menée auprès des membres des conseils de quartier, en vue d'une délibération fixant la dénomination, la composition nominative et la charte de fonctionnement des conseils de quartier.

26 JUIN 2008



LES DIX QUARTIERS DE COLOMBES

- QUARTIER DE L'AGENT SARRE
- QUARTIER DU CENTRE
- QUARTIER DES VALLEES
- QUARTIER DE LA PETITE GARENNE
- QUARTIER GREVES / PLATEAU
- QUARTIER HENRI MARTIN / ESTIENNE D'ORVES
- QUARTIER EUROPE
- QUARTIER DU STADE
- QUARTIER DES FOSSES JEAN - BOUVIERS
- QUARTIER CHARLES DE GAULLE



Annexe 2 à LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008 ^{n° 55} 26 JUIN 2008

MISE EN PLACE DES CONSEILS DE QUARTIER DANS LE CADRE DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE -
COLLEGE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

| QUARTIERS | REFERENTS VICE-PRESIDENT | ELUS REFERENTS | ELUS DE QUARTIER | |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|
| | | | De la majorité | De l'opposition |
| CENTRE VILLE | Martine ANTOGNAZZA | Philippe PATTIER | Véronique MONGE | |
| AGENT SARRE | Christelle VETIZOUT | Chantal BARHELEMY- RUIZ | Viviane LE GUENNEC | |
| FOSSES JEAN BOUVIERS | Nicole MARLIAC | Yaye Amy DIOP | Habib BENBELAID | |
| STADE | Salem BELGOURCH | Frederic SARKIS | Zineb AKHARRAZ | |
| EUROPE | Aïssa BEN BRAHAM | Alexis BACHELAY | Evelyne BOUCHOUICHA | |
| GREVES/PLATEAU | Noel ARCEDIANO | Kamel ESSAIED | Michelle MACE | |
| CHARLES DE GAULLE | Philippe LE PREVOST | Julien GAUTIER | Nora DJEBBARI | |
| HENRI MARTIN/ ESTIENNE D'ORVES | Kamel BOUHALOUFA | Patricia PACARY | Edouard PHANOR | |
| PETITE GARENNE | Dominique FRAGER | Christiane CHOMBEAU- SOUDAIS | Claire GAGNIERE | |
| VALLEES | Catherine BERNARD | Catherine LAIGLE | Michèle ETCHEBERRY | |